

# LE RECENSEMENT CITOYEN



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# EXPLICATIONS

---

- Le recensement citoyen est **obligatoire** pour tous les jeunes (filles & garçons) dès l'âge de 16 ans.
- Il est à faire dans les trois mois suivant la date anniversaire de la 16<sup>ème</sup> année, bien que l'on puisse régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Il faut être de nationalité française 
- Pour les jeunes ayant acquis la nationalité française entre 18 et 25 ans, le recensement a lieu dans le mois qui suit la naturalisation.

# COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Le recensement s'effectue à la Mairie du domicile du jeune et sur rendez-vous.

- Les pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un livret de famille ou acte de naissance
- Un justificatif de domicile



# L'ATTESTATION DE RECENSEMENT

---

- À L' issue du rendez-vous, le jeune repart avec son attestation de recensement dont il devra faire des copies et **conserver l'original**. Les copies sont destinées aux établissements qui le demandent.
- Cette attestation est nécessaire au lycée pour l'inscription à l'examen (Baccalauréat), mais aussi à l'auto-école lors du dépôt du dossier d'inscription.
- Dans les 6 à 8 mois après le recensement, le jeune recevra sa convocation **par mail**, à la Journée de Défense et Citoyenneté (J.D.C) accompagné d'un Numéro d'Identifiant National (N.I.D), il créera alors son compte personnel sur le site :
- <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/#monCompte> (Majdc)

# LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ

---

- C'est une journée d'information sur les droits et les devoirs en tant que futurs citoyens et sur le fonctionnement de nos institutions françaises.

## Le Jeune est informé sur :

- La Défense nationale et les différentes formes d'engagement (les corps d'armée : Air, Terre, Marine, Gendarmerie), les métiers civils, militaires, le service civique, la formation...
- Le civisme, le don d'organes, de plaquettes, de sang et de moelle osseuse, la sécurité routière ; Elle se termine par un test de compréhension écrite en français.

# POUR FINIR

---

- À l'issue de cette journée, vous obtiendrez votre attestation de participation à la JDC qui servira par la suite, à vous inscrire sur PARCOURSUP, compléter votre dossier d'inscription au permis de conduire, vous inscrire à des concours ou des examens de la fonction publique avant 25 ans.
- À l'horizon 2022/2023, les JDC disparaîtront pour laisser la place au SNU (Service National Universel). Renseignements sur le site :
- <https://www.snu.gouv.fr/>
- Au lendemain de la date anniversaire des 18 ans, l'INSÉE inscrit d'office le jeune sur la liste électorale de sa commune de recensement. Il est important de signaler tout changement d'adresse à partir du compte personnel créé, entre la date de recensement et le 18<sup>ème</sup> anniversaire.
- La carte électorale accompagnée du Livret citoyen lui sera remis lors d'une Cérémonie de Citoyenneté ou transmis par courrier. **Pour les jeunes atteignant la majorité entre 2 tours de scrutin, ce dernier votera au 2<sup>nd</sup> tour uniquement.**

# CONTACTS RECENSEMENT

---

- Prise de rendez-vous au : 04.92.70.35.23 (Service Élections/Recensement citoyen)
- Le jeune peut venir seul, ou accompagné d'un parent ou un des parents peut effectuer la demande de recensement à sa place.

Annexe Mairie de Manosque  
Rue Jean-Jacques ROUSSEAU  
04100 MANOSQUE